



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2004/14 28 octobre 2004

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE Vingt et unième session Buenos Aires, 6-14 décembre 2004

Point 6 de l'ordre du jour provisoire Article 6 de la Convention

Mise au point d'un centre d'échange d'informations aux fins de l'article 6: Les différentes solutions possibles

Note du secrétariat*

Résumé

À la vingtième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), les Parties ont été saisies d'un modèle à petite échelle de centre d'échange d'informations aux fins de l'article 6 qui leur a servi de base pour les nouvelles consultations ou orientations à donner. Faisant fond sur ces orientations, la présente note renferme une étude de faisabilité concernant le développement du centre d'échange d'informations en deux phases. On y trouvera une description succincte des caractéristiques de chacune de ces phases, une étude de leurs avantages et de leurs limites, une évaluation des coûts et des ressources nécessaires, un calendrier d'exécution et un exposé de différentes solutions en matière de coordination et de maintenance du centre d'échange. Le SBI voudra peut-être examiner le présent document et donner au secrétariat de nouvelles orientations afin de faire progresser la réalisation du projet de centre d'échange.

^{*} Le présent document a été soumis tardivement car un long processus de consultations internes a été nécessaire pour l'établir.

TABLE DES MATIÈRES

			<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I.	INT	RODUCTION	1 – 5	3
	A.	Mandat	1	3
	B.	Rappel des faits	2 – 3	3
	C.	Objet de la note	4	3
	D.	Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre	5	3
II.		DE DE FAISABILITÉ CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT CENTRE D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS		4
	A.	Principes directeurs	6 – 9	4
	B.	Bases de données et caractéristiques	10 - 20	5
	C.	Calendrier d'exécution	21	8
III.		ESTIONS À EXAMINER LORS DU CHOIX DE L'ORGANISAT LE DU CENTRE D'ÉCHANGE		8
IV.	COÚ	TS ET RESSOURCES NÉCESSAIRES	25 – 29	9
	A.	Questions à examiner	25 - 28	9
	B.	Budget	29	9
V.	CON	NCLUSION	30 – 31	10
		<u>Annexes</u>		
I.		ctéristiques et bases de données du centre d'échange d'information fins de l'article 6, première et deuxième phases	ıs	11
П	Cale	ndrier d'exécution		12

I. INTRODUCTION

A. Mandat

1. À sa vingtième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a prié le secrétariat de poursuivre les travaux qu'il avait entrepris pour mettre au point un petit modèle de centre d'échange d'informations aux fins de l'article 6 et de lui rendre compte, à sa vingt et unième session, de l'état d'avancement de ces travaux¹.

B. Rappel des faits

- 2. Par sa décision 11/CP.8², la Conférence des Parties a adopté le programme de travail sur cinq ans de New Delhi relatif à l'article 6 de la Convention. Pour faciliter la mise en œuvre de ce programme de travail, elle a demandé au secrétariat, par cette même décision, de poursuivre ses travaux sur la mise au point d'un centre d'échange d'informations. Suite à cette décision, le secrétariat a présenté au SBI, à sa dix-huitième session, une proposition³ renseignant sur la structure et le contenu qui pourraient caractériser un tel centre d'échange et lui a fait tenir, à sa dix-neuvième session, un rapport intérimaire⁴ indiquant la manière dont cette proposition pourrait être mise en application.
- 3. Des travaux complémentaires sur le centre d'échange ont été menés sous l'égide d'un groupe consultatif intérimaire composé de Parties intéressées et, à la vingtième session du SBI, le secrétariat a présenté un modèle à petite échelle qui a servi de base à la poursuite des consultations.

C. Objet de la note

4. Le présent document a été établi selon les principes directeurs donnés dans la proposition d'origine³ et compte tenu des vues exprimées par les Parties à la vingtième session du SBI. On y trouvera une étude de faisabilité complète concernant le projet selon un processus d'exécution en deux phases, ainsi qu'une indication des solutions techniques et administratives possibles et de leurs incidences financières estimatives.

D. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

5. Le SBI voudra peut-être examiner les solutions et impératifs qui sont décrits ci-après et donner au secrétariat de nouvelles orientations quant à la manière de faire progresser le projet.

¹ FCCC/SBI/2004/10, par. 50.

² FCCC/CP/2002/7/Add.1, p. 24 à 31.

³ FCCC/SBI/2003/4.

⁴ FCCC/SBI/2003/INF.16.

II. ÉTUDE DE FAISABILITÉ CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS

A. Principes directeurs

6. Le centre d'échange d'informations aux fins de l'article 6 pourrait être développé selon les principes directeurs qui sont présentés dans la proposition initiale. Pour ce faire, il serait avantageux de s'appuyer sur le site Web de la Convention http://unfccc.int, en profitant de sa réactivation. Ce site pourrait fournir un canevas pour le centre d'échange, et le système de gestion du contenu qu'il utilise pourrait répondre aux besoins techniques dudit centre. L'essentiel des travaux concernant la mise au point du centre d'échange d'informations aux fins de l'article 6 pourrait porter sur la définition de son contenu, la collecte des données nécessaires, le traitement de ces données, l'intégration des bases de données et les fonctions de recherche.

Système de gestion du contenu

Système destiné à faciliter la création, l'affichage et l'organisation de l'information. Les utilisateurs soumettent un contenu (textes ou images) que le système traite automatiquement (définition des styles et mise en place) et ajoute à une collection de contenus connexes, qui s'en trouve ainsi étoffée.

- 7. Le centre d'échange d'informations aux fins de l'article 6 s'inspirerait également de l'expérience acquise dans le cadre du système FCCC d'information sur les technologies (TT:CLEAR) < http://ttclear.unfccc.int. Les résultats d'une enquête menée auprès des utilisateurs du système TT:CLEAR⁵ et les conclusions connexes de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique⁶ ont mis en évidence l'importance critique de la fonction de recherche, de la collecte et de l'organisation logique de l'information ainsi que de la facilité d'utilisation du système.
- 8. Selon les orientations données par les Parties à la vingtième session du SBI, la mise au point du centre d'échange d'informations aux fins de l'article 6 pourrait se faire en deux phases. Dans un premier temps, on mettrait au point, pour un coût minimal, un prototype de centre d'échange qui répondrait aux besoins élémentaires des Parties, notamment des particuliers qui exécutent, au niveau national, des programmes ou des initiatives ayant trait à l'article 6. Dans un deuxième temps, ce prototype pourrait être affiné par l'adjonction de nouvelles caractéristiques fonctionnelles afin de répondre aux besoins d'une plus large plate-forme d'utilisateurs.
- 9. Le centre d'échange serait conçu dans l'optique d'une optimisation de ses possibilités d'utilisation compte tenu de la situation et des capacités de ses utilisateurs au niveau national. Exploitant l'infrastructure technique déjà en place, il serait d'une utilisation souple, simple et intuitive.

⁵ FCCC/SBSTA/2004/INF.8.

⁶ FCCC/SBSTA/2004/6, par. 81 d).

B. Bases de données et caractéristiques

1. Première phase – Centre d'échange prototype

- 10. Le centre d'échange prototype (voir l'annexe I) comprendrait divers bases de données textuelles et relationnelles indexées, caractéristiques de recherche et liens vers les partenaires (nœuds)⁷. Son contenu proviendrait d'une collection de matériels exclusifs, c'est-à-dire de matériels imprimés qui n'existent pas ailleurs sous forme électronique⁸, et serait enrichi par l'identification et l'intégration constantes de nœuds supplémentaires.
- 11. La base de données principale se composerait d'une série d'entrées affectées à un ensemble de catégories englobant les six éléments de l'article 6 (éducation, formation, sensibilisation du public, participation du public et accès du public à l'information et coopération internationale). Toutefois, la première phase serait centrée sur l'information liée à l'éducation et à la sensibilisation du public, éléments qualifiés de prioritaires par les Parties. Des données telles que les sources de l'information, les liens Internet, le format, la datation et les mots clefs seraient disponibles.
- 12. Il serait constitué un fonds d'informations initial à partir des données actuelles qui sont gérées par le secrétariat et les partenaires. Les informations seraient indexées et classées par catégorie, mais la gestion et l'amélioration de ce fonds d'informations exigeraient un apport aussi bien de l'organisation hôte que des partenaires responsables des données.
- 13. Autres bases de données possibles:
- a) Un calendrier des manifestations ayant trait à l'article 6 qui ferait apparaître toutes les informations pertinentes, avec des liens vers des manifestations connexes mentionnées dans d'autres calendriers;
 - b) Une base de données des organisations pertinentes;
 - c) Une base de données relative à des experts dans le domaine de l'article 6.
- 14. Il est essentiel que les utilisateurs puissent trouver les informations utiles qui les intéressent. Il faudra donc que, dès le départ, le centre d'échange soit doté de fonctions de recherche multiples permettant la recherche en texte intégral, la recherche indexée et la métarecherche.

⁷ Les partenaires du centre d'échange (les Parties, organismes des Nations Unies et organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui entreprennent d'appliquer l'article 6) qui fourniront les informations et les données techniques pertinentes en leur possession.

⁸ Le matériel scolaire sur les changements climatiques qui a été communiqué par la Tunisie au secrétariat de la Convention est un exemple de matériel exclusif.

Caractéristiques des fonctions de recherche de la base de données disponibles pendant la première phase

Recherche en texte intégral – Permet de trouver tous les documents contenant un mot clef ou une combinaison de mots clefs

Recherche indexée – Permet de trouver uniquement les documents contenant des mots clefs attribués expressément au document

Métarecherche – Permet de lancer les recherches par mot clef dans plusieurs bases de données simultanément

- 15. L'anglais serait la principale langue de communication du centre d'échange ainsi que celle de l'interface de recherche et de la liste des mots clefs. Toutefois, selon leurs sources, certaines informations accessibles par le biais du centre d'échange seraient disponibles aussi dans d'autres langues.
 - 2. <u>Deuxième phase Centre d'échange en grandeur réelle</u>
- 16. Au cours de la deuxième phase, les fonctionnalités ainsi que la quantité et la qualité des informations de la première phase devraient être considérablement développées, d'où un probable élargissement de la base des utilisateurs cibles. On pourrait aussi, à ce stade, envisager d'autres solutions telles que la mise en place de sous-sites à l'intention des partenaires dont les ressources Internet sont plus rudimentaires.
- 17. Au cours de cette phase, on pourrait renforcer la capacité et l'efficacité de la fonction de recherche en hiérarchisant les résultats selon leur pertinence ou leur qualité. On exploiterait des informations statistiques et d'autres éléments de contenu produits par les utilisateurs afin d'améliorer la précision et la qualité des résultats de la recherche.
- 18. La recherche et l'affichage de statistiques au sujet de l'accès aux documents (téléchargement et occurrences) et l'examen du contenu par les utilisateurs aideraient le novice à trouver davantage d'informations pertinentes. C'est ce qui se passe, par exemple, sur le site http://www.amazon.com, où les produits sont décrits non seulement par le vendeur, mais aussi par les acheteurs. Cette caractéristique pourrait contribuer pour beaucoup à faire du centre d'échange un outil unique par sa facilité d'utilisation.

Recherche hiérarchisée

La recherche hiérarchisée donne en premier les meilleurs résultats – c'est-à-dire les résultats les plus pertinents, qui font le plus foi ou qui sont le plus demandés, par exemple – selon des critères précis.

- 19. D'autres caractéristiques pourraient accroître la fonctionnalité et l'interactivité du centre d'échange au cours de la deuxième phase. Ainsi:
- a) Des bases de données couvriraient les quatre autres éléments de l'article 6 (formation, participation du public, accès du public à l'information et coopération internationale);
- b) Les partenaires fourniraient les données d'entrée et géreraient leur information directement via le système de gestion du contenu;
- c) Les utilisateurs inscrits se verraient accorder la possibilité de fournir des éléments de contenu directement au centre d'échange. Ces contributions seraient contrôlées par l'organisation hôte afin de veiller à la pertinence et à la précision des données;
- d) Un bulletin électronique tiendrait l'utilisateur informé des derniers événements, l'identifiant ainsi davantage au centre d'échange. Des mises à jour de la section «nouvelles» du site Web, un calendrier et quelques nouveaux éléments de contenu pourraient être générés automatiquement, mais des articles et caractéristiques spéciaux tels qu'une foire aux questions devront être gérés par l'organisation hôte;
- e) Des interfaces de recherche et des listes de mots clefs en espagnol et en français seraient ajoutées;
- f) Une formation avancée selon des méthodes d'apprentissage en ligne serait proposée en tant qu'activité conjointe entre l'organisation hôte et un prestataire de services. Cette plate-forme pourrait dispenser un enseignement, pratiquer un contrôle des connaissances et fournir un forum afin d'assurer le succès de la formation en ligne.
- 20. On pourrait envisager au cours de la deuxième phase d'autres caractéristiques, dont:
- a) Des portails en espagnol et en français: certes, le multilinguisme accroîtrait l'utilité du centre d'échange, mais les coûts d'application et d'exploitation de cette formule seraient élevés;
- b) Des sous-sites: ceux-ci pourraient permettre aux Parties d'accueillir un site Web sur l'article 6 au sein du centre d'échange. Il serait fourni aux Parties des pages modèles conformes à la structure du site principal, et ces pages seraient accueillies sur le serveur principal du centre d'échange;
- c) Des débats/forums en direct: pourraient y participer des décideurs de premier plan dans le domaine des changements climatiques;
- d) Des infogroupes/forums permettant la discussion de thèmes pertinents entre les utilisateurs.

C. Calendrier d'exécution

21. Le calendrier d'exécution, qui dépend de l'accès aux ressources financières nécessaires, serait déterminé par le choix de l'organisation hôte et les orientations reçues des Parties à l'issue de la première phase.

III. QUESTIONS À EXAMINER LORS DU CHOIX DE L'ORGANISATION HÔTE DU CENTRE D'ÉCHANGE

- 22. Pour l'accueil et la maintenance, trois solutions ont été étudiées: le secrétariat de la Convention, une organisation partenaire et une société commerciale. Une analyse comparative (tableau 1) de ces trois formules a été effectuée au regard des paramètres ci-après:
- a) Le démarrage rapide du projet: à supposer que les fonds soient disponibles dans les délais, cela dépendra surtout des formalités administratives préalables (par exemple la demande de proposition, le processus de sélection et le mémorandum d'accord) qui peuvent être longues, particulièrement s'il faut recourir à des sous-traitants;
- b) La synergie avec les systèmes en place (par exemple le site Web de la Convention, le système TT:CLEAR ou le Mécanisme d'échange d'informations de la Convention sur la diversité biologique) et l'infrastructure informatique existante (par exemple la connexion à l'Internet, les serveurs et les licences des moteurs de recherche) qui facilitera la mise au point du centre d'échange et en réduira les dépenses de maintenance;
- c) Le niveau des compétences techniques dans le domaine des changements climatiques en général et, en particulier, celui des activités liées à l'application de l'article 6 de la Convention, qui déterminera la capacité de guider les utilisateurs et de se rallier des partenaires;
- d) Les liens avec le processus de négociation sur des questions relatives aux changements climatiques, qui donneront davantage de moyens d'observer les orientations données par les Parties en matière de politique générale;
- e) L'aptitude à promouvoir l'utilisation du centre d'échange (et à traiter les questions liées à la commercialisation et au marquage) afin d'atteindre un public plus large.

Tableau 1. Analyse comparative des paramètres

Paramètres	Secrétariat de la Convention	Autre nœud	Société commerciale
Démarrage rapide du projet	+	-	-
Synergie avec les systèmes et infrastructures en place	++	+	+
Niveau des compétences techniques	+	++	+
Liens vers le processus de négociation	++	+	-
Promotion du centre d'échange	+	++	++

- 23. Il ressort de cette analyse que le secrétariat de la Convention est l'entité la plus indiquée pour accueillir le centre d'échange, surtout si les Parties souhaitent avoir le maximum de prise sur la mise au point et la maintenance du projet.
- 24. Le coût global de la mise au point et de la maintenance du centre d'échange est un paramètre constant indépendamment du choix de l'organisation hôte. Le budget présenté au chapitre IV devra être en dernier ressort financé par les Parties, lesquelles soit l'attribueraient directement au secrétariat ou à un autre partenaire, soit le verseraient à une entreprise privée.

IV. COÛTS ET RESSOURCES NÉCESSAIRES

A. Questions à examiner

- 25. Le budget a été établi selon un plan quadriennal divisé également entre les première et deuxième phases. Les dépenses de mise au point et de maintenance des deux phases ont trait à la technologie, au logiciel et aux ressources humaines.
- 26. Les dépenses afférentes aux ressources humaines, qui ont été calculées sur la base des critères de l'ONU, servent notamment à financer le traitement d'un fonctionnaire permanent chargé, dans l'organisation hôte, de définir, de recueillir et de traiter les éléments de contenu du centre d'échange et d'entreprendre des activités de réseautage et de communication. Des fonds sont également alloués aux honoraires de consultant pour la programmation et l'appui technique supplémentaires.
- 27. Les dépenses de mise au point seraient plus élevées au cours de la première phase en raison de la nécessité de mettre en place la majeure partie de l'infrastructure nécessaire au centre d'échange. Les dépenses de maintenance seraient supérieures au cours de la deuxième phase dans la mesure où les caractéristiques supplémentaires de cette phase nécessitent davantage de ressources humaines.
- 28. Il n'est pas prévu, dans le budget qui est exposé dans le présent document, de ressources au titre des caractéristiques facultatives qui pourraient être étudiées au cours de la deuxième phase (voir le paragraphe 20).

B. Budget

29. On trouvera au tableau 2 un budget estimatif couvrant les quatre premières années de la mise au point et de la maintenance du centre d'échange, en deux phases.

Tableau 2. Montant estimatif des coûts annuels de la mise au point et de la maintenance du centre d'échange d'informations aux fins de l'article 6 qu'il est proposé de créer

(En dollars É.-U.)

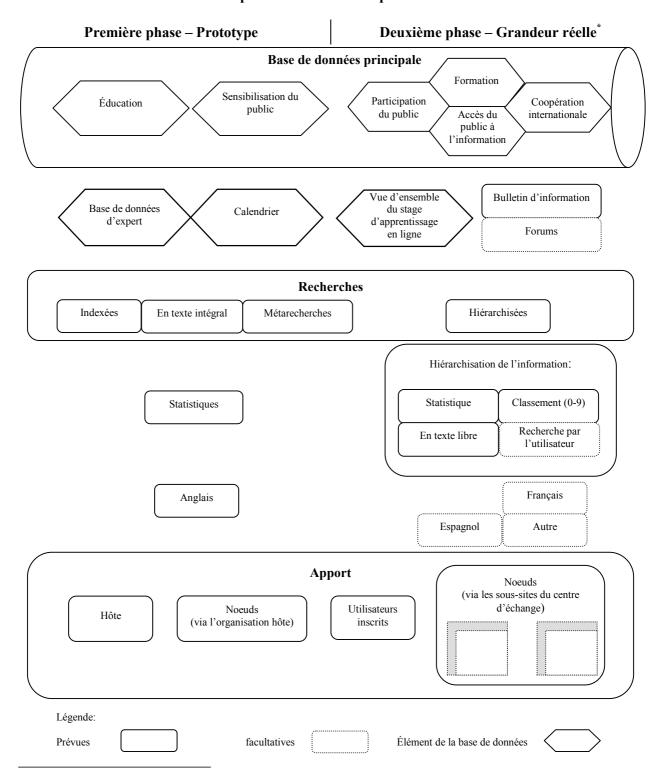
	Première phase: Prototype (2 ans)		Deuxième phase: Grandeur réelle (2 ans)		
	Mise au point	Maintenance	Mise au point	Maintenance	
Technologies de l'information et logiciels	10 000	10 000	5 000	15 000	
Personnel	90 000	90 000	90 000	90 000	
Consultants	65 000	15 000	45 000	30 000	
Total	165 000	115 000	140 000	135 000	

V. CONCLUSION

- 30. Le processus d'exécution de ce projet en deux phases autorise une certaine souplesse dans la mesure où il décompose les activités de mise au point du centre d'échange en éléments gérables et économiques. Il permet également de lancer rapidement un projet dont la phase initiale devrait livrer un système élémentaire et convivial d'accès à l'information disponible sur les activités d'éducation et de sensibilisation du public.
- 31. Lorsqu'elles donneront un complément d'orientation au secrétariat, les Parties voudront peut-être tenir compte de ce qui suit:
- a) Le démarrage du projet dépend de l'accès à la totalité des fonds nécessaires à la première phase;
- b) Le choix de l'organisation hôte du centre d'échange prototype pourrait porter sur le secrétariat de la Convention;
- c) Il faudrait entreprendre une évaluation de l'efficacité du centre d'échange prototype afin de déterminer les futures étapes de la mise au point du système en grandeur réelle. À cette occasion, on pourrait revoir aussi les caractéristiques et le rôle de l'organisation hôte ainsi que la valeur relative de l'intégration des caractéristiques facultatives.

Annexe I

Caractéristiques et bases de données du centre d'échange d'informations aux fins de l'article 6, première et deuxième phases



^{*} La deuxième phase engloberait toutes les caractéristiques définies dans la première phase plus les caractéristiques supplémentaires indiquées dans le présent diagramme.

Annexe II Calendrier d'exécution

	Première ph	Première phase: Prototype		Deuxième phase: Grandeur réelle		
	Première année	Deuxième année	Troisième année	Quatrième année		
Centre d'intérêt/groupe cible						
Parties/opérateurs						
Nœuds		ė.				
Utilisateurs inscrits						
Public						
Infrascructure technique						
Acquisition du serveur						
Acquisition de la bande passante						
Augmentation de la capacité du serveur						
Élargissement de la bande passante						
Caractéristiques						
Recherche indexée		4				
Métarecherche						
Recherche hiérarchisée				J		
Classement par les utilisateurs						
Bulletin d'information						
Sous-sites			•	• • • • • •		
Discussions en direct						
Infogroupe/discussion filetée				 .		
Langues						
Anglais						
Français			•	• • • • • •		
Espagnol				• • • • • •		
Autre			•	• • • • • •		
Interfaces de recherche et de classement		_				
Indexation et mots clefs						
Bases de données						
Éducation						
Sensibilisation du public						
Coopération internationale						
Formation						
Apprentissage en ligne						
Accès du public à l'information						
Participation du public						
Liens		_				
Pratiques optimales						
Base de données d'expert						
Organisations pertinentes						
Utilisateurs						
Calendrier						
Nœuds partenaires sociaux		_				
			Ļ			
Évaluation		Éval	uation			

Facultatif	• • • • • •
Centre d'intérêt secondaire	
Centre d'intérêt périmaire	
Légende:	
